

VISA LONG SEJOUR POUR ADOPTION EN INDE

PIÈCES À PRODUIRE

Outre les documents d'usage requis pour toute demande de visa long séjour :

- Document de voyage, valable au moins 1 an et 3 mois
- Formulaire de demande de visa long séjour daté et signé
- Photographie d'identité

Vous devrez produire les pièces justificatives propres à un visa long séjour pour adoption :

L'agrément de l'aide sociale à l'enfance, la notice jointe et l'attestation annuelle de confirmation du projet d'adoption délivrée par votre Département
<p style="text-align: center;"><u>Si l'enfant a des parents biologiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Acte de naissance d'origine- Consentement à l'adoption des parents- Acte de décès du ou des parents le cas échéant- "Order to declare the child legally free for adoption" signé par le "Child Welfare Committee".
<p style="text-align: center;"><u>Si l'enfant est sans filiation connue* :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- "Order to declare the child legally free for adoption" signé par le "Child Welfare Committee".
L'accord à la poursuite de la procédure (APP) français délivré par la MAI
Le « no objection certificate » (NOC) indien valant APP et délivré par la CARA
Jugement d'adoption**
Acte de naissance après adoption (ou sous forme d'« Affidavit »)
Le certificat de conformité à une adoption internationale délivré par la CARA

* Pas d'acte de naissance d'origine pour les enfants abandonnés en Inde.

** Pas de certificat de non-appel en Inde. La décision est définitive dès son prononcé.